

ANNEXE C ÉVALUATION TECHNIQUE

Format de la soumission technique

La soumission technique doit traiter, de façon claire et approfondie, les points faisant l'objet des critères d'évaluation qui serviront à évaluer la soumission. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, **Le Canada demande expressément que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.**

Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé a déjà traité.

La soumission technique doit inclure directement tous les renseignements exigés pour l'évaluation. L'équipe d'évaluation ne peut tenir compte de renseignements qui ne figurent pas directement dans la soumission technique (p. ex., liens vers du contenu Web supplémentaire, vérification des références, etc.).

Les soumissionnaires sont invités à prêter une attention particulière aux termes utilisés dans la présente Demande de propositions (DP). Un manquement aux modalités de la présente DP peut entraîner la non-recevabilité de la soumission.

Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires ci-dessous.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumission et satisfaire à TOUS les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires ne seront pas étudiées plus à fond.

Élé- ment n°	Critères d'évaluation
M1	Le soumissionnaire doit fournir de l'information sur trois (3) projets de mobilier sur mesure et/ou d'installations dont il a réalisé avec succès les plans de conception, la conception détaillée, les plans de construction, et/ou les spécifications de la fabrication et/ou de la manufacture, de l'assemblage et de l'installation des articles finaux. Les soumissionnaires peuvent fournir des exemples de projets qui ne relèvent pas du domaine du mobilier ou des installations sous réserve de décrire intelligiblement les raisons pour lesquelles ces projets sont similaires ou comparables aux exigences de la présente DP.
M2	Les exemples de projet doivent avoir été conçus au cours des dix (10) dernières années et la portée, la nature et la complexité de ces projets devront être comparables à celles décrites dans <i>l'annexe A besoin</i> . Le soumissionnaire peut notamment fournir des exemples de projets en cours à condition que le projet ait dépassé le stade de la conception détaillée.
M3	Au moins deux (2) exemples de projets sur trois (3) doivent être des projets terminés pour lesquels le soumissionnaire était l'entrepreneur principal du plan de conception et de conception industrielle.
M4	Le soumissionnaire doit nommer clairement les membres de l'équipe proposés pour le projet de mobilier d'extérieur de Parcs Canada ayant collaboré aux projets fournis à titre d'exemple. Le personnel principal affecté à la conception doit avoir assumé des postes clés en matière de conception dans au moins deux (2) des travaux antérieurs fournis à titre d'exemple.

M5	Pour chaque projet, les soumissionnaires doivent fournir le nom, le titre et les coordonnées d'un client en référence pour chaque projet fourni à titre d'exemple. Le chargé de projet et/ou le directeur du client en référence et/ou le propriétaire/gestionnaire de l'entreprise/organisme du client précédent sont considérés comme des références acceptables. Parcs Canada pourra joindre deux (2) références sur trois (3). Les questions que Parcs Canada posera aux clients en référence sont détaillées ci-après dans la section des critères cotés. Il n'est pas nécessaire de fournir des lettres de recommandation.
M6	L'un des membres de l'équipe de conception proposée doit obligatoirement être un concepteur industriel membre en règle d'un organisme professionnel reconnu. Des pièces justificatives devront être fournies. Les organismes professionnels sont les suivants : http://www.bcid.com/ (BC) (en anglais seulement) https://adiq.qc.ca (Qc) http://acido.info (Ont) (en anglais seulement) L'adhésion à un organisme professionnel autre que ceux mentionnés dans la liste ci-dessus pourra être prise en compte à condition que les critères en matière d'éducation et d'expérience professionnelle dans le domaine de la conception industrielle dudit organisme soient similaires à ceux des organismes mentionnés ci-dessus.
M7	Le membre de l'équipe proposé au critère obligatoire n°6 doit également impérativement avoir participé à au moins deux (2) des travaux antérieurs fournis en exemple.
M8	L'anglais étant la langue de travail du contrat, le concepteur principal et/ou le gestionnaire de projet sélectionné par le soumissionnaire devra posséder un niveau professionnel et technique en anglais afin de pouvoir communiquer.
M9	Le soumissionnaire doit fournir un service de conception graphique et d'édition bilingue français-anglais d'un niveau professionnel et technique pour l'ensemble de la documentation du projet. Ce service pourra être assuré par un employé ou un sous-traitant.

Critères techniques cotés

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques cotés ci-dessous.

Chaque critère d'évaluation technique coté est associé à une pondération qui reflète son importance dans la soumission proposée. Le degré de conformité de la proposition aux exigences de chaque critère est évalué, et chaque critère est ensuite noté. Les notes vont de 0 à 10, 0 signifiant que la proposition ne respecte en aucune manière les exigences et 10, qu'elle satisfait entièrement au critère décrit. Ces résultats seront multipliés par le facteur de pondération indiqué pour le critère d'évaluation en cause.

Les soumissions qui n'obtiennent pas le minimum global requis de points pondérés seront considérées comme irrecevables et ne seront pas étudiées plus à fond.

Élément n°	Critères d'évaluation	Maximum des points pondérés
R1.	Compétences et expérience	230
1A.	<p>Équipe de projet proposée</p> <p>Les membres de l'équipe de conception proposée doivent être nommés clairement. S'il s'agit d'un consortium, toutes les entreprises doivent être nommées, et les compétences de leurs employés ainsi que le rôle qu'ils joueront dans le projet doivent être précisés, ainsi que leur lien avec le soumissionnaire. Les coordonnées de la personne-ressource de chaque entreprise devront être indiquées.</p> <p>Tous les membres de l'équipe proposée doivent être nommés clairement. L'équipe proposée doit au moins démontrer que les employés et les sous-traitants du soumissionnaire possèdent l'expérience et les compétences requises pour exercer les fonctions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Personne-ressource/Gestionnaire de projet;2. Concepteur industriel principal (il peut s'agir de la même personne qui occupe la fonction de personne-ressource/gestionnaire de projet);3. Responsable(s) du bilinguisme anglais-français de la conception graphique et de l'édition de la documentation du projet;4. Tout autre membre du personnel qui travaillera sur le projet. <p>Le soumissionnaire doit fournir pour chaque membre de l'équipe du projet, un résumé de leur expérience et/ou un CV lié à leur rôle dans le cadre du projet.</p> <p>Les renseignements suivants doivent être indiqués dans le résumé de l'expérience et/ou le CV de chaque personne affectée au projet :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nom;2. Poste ou rôle et responsabilités dans le cadre du projet;3. Identification du sous-traitant ou de l'employé du soumissionnaire. S'il s'agit d'un sous-traitant, l'identification de la société pour laquelle il travaille;4. Expériences dans la conception industrielle, l'élaboration de concepts, et/ou dans la collaboration et la communication clients/intervenants, plus particulièrement concernant le rôle mentionné dans le projet;5. Rôle dans les exemples de travaux antérieurs;6. Compétences/niveaux linguistiques si la personne a le titre de ressource bilingue;	70

	<p>7. Éducation et formation professionnelle.</p> <p><i>Chaque résumé d'expérience ou CV des membres de l'équipe ne doit pas faire plus de deux (2) pages.</i></p> <p>Le soumissionnaire doit rédiger une description de deux (2) paragraphes détaillant l'expérience professionnelle de l'équipe du projet proposée en tant que telle.</p>	
--	---	--

Les membres de l'équipe de projet proposée seront évalués selon les critères techniques cotés suivants :

Élé men t n°	Critères d'évaluation	Barème des points	Nombre maximum de points	Facteur de pondér ation	Maximum des points pondérés
R1A. 1	Étendue et diversité de l'expérience antérieure des membres clés de l'équipe en <u>conception industrielle</u> pour les projets d'ampleur, de portée et de complexité semblables.	<p>0 point : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : Les détails fournis sont incomplets et/ou les membres clés de l'équipe ont une expérience (étendue et diversité) limitée de la conception industrielle pour les projets d'ampleur, de portée et de complexité semblables.</p> <p>De 5 à 7 points : Les détails fournis sont à peu près complets et/ou la plupart des membres clés de l'équipe ont une solide expérience (étendue et diversité) de la conception industrielle pour les projets d'ampleur, de portée et de complexité semblables.</p> <p>De 8 à 9 points : L'information fournie est très bien détaillée et/ou tous les membres clés de l'équipe ont une solide, voire très solide, expérience (étendue et diversité) de la conception industrielle pour les projets d'ampleur, de portée et de complexité semblables.</p> <p>10 points : L'information fournie est très bien détaillée et/ou les membres clés de l'équipe ont une vaste expérience (étendue et diversité) de la conception industrielle pour les projets d'ampleur, de portée et de complexité semblables.</p>	10	4,0	40
R1A. 2	Éducation, certifications et autres qualifications pertinentes des membres	0 point : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.	10	1,0	10

	de l'équipe relativement à leurs rôles respectifs dans le cadre de ce projet.	<p>De 1 à 4 points : Les membres de l'équipe ont des qualifications, des études et/ou des certifications limitées relativement à leurs rôles respectifs dans le cadre de ce projet.</p> <p>De 5 à 7 points : Les membres de l'équipe ont des qualifications suffisantes ainsi que certaines études et/ou certifications relativement à leurs rôles respectifs dans le cadre de ce projet.</p> <p>De 8 à 9 points : Les membres de l'équipe ont de bonnes qualifications, un niveau approprié en matière d'études et de certifications relativement à leurs rôles respectifs dans le cadre de ce projet.</p> <p>10 points : Les membres de l'équipe ont d'excellentes qualifications, études et certifications spécialisées relativement à leurs rôles respectifs dans le cadre de ce projet.</p>			
R1A. 3	Expérience dans la collaboration avec des partenaires, des intervenants, des groupes de conseillers et d'autres professionnels pour mener à bien la conception industrielle.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : Les détails fournis sont incomplets et/ou limités en matière d'expérience de collaboration avec des partenaires, des intervenants, des groupes de conseillers et d'autres professionnels</p> <p>De 5 à 7 points : La plupart des détails fournis sont complets et/ou l'équipe possède une certaine expérience dans la collaboration avec des partenaires, des intervenants, des groupes de conseillers et d'autres professionnels</p> <p>De 8 à 9 points : L'information fournie est très bien détaillée et/ou l'équipe possède une bonne expérience dans la collaboration avec des partenaires, des intervenants, des groupes de conseillers et d'autres professionnels</p> <p>10 points : L'information fournie est très bien détaillée et l'équipe possède une expérience vaste et bien décrite dans la collaboration avec des partenaires, des intervenants, des groupes de conseillers et d'autres professionnels</p>	10	2,0	20

Élément n°	Critères d'évaluation	Maximum des points pondérés
R1.	Compétences et expérience	230
1B.	<p>Exemples de travaux antérieurs</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir de l'information sur trois (3) projets de mobilier sur mesure et/ou d'installations dont il a réalisé avec succès les plans de conception, la conception détaillée, les plans de construction, et/ou les spécifications de la fabrication et/ou de la manufacture, de l'assemblage et de l'installation des articles finaux.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent fournir des exemples de projets qui ne relèvent pas du domaine du mobilier ou des installations sous réserve de décrire intelligiblement les raisons pour lesquelles ces projets sont similaires ou comparables aux exigences de la présente DP.</p> <p>Les exemples de travaux antérieurs doivent porter sur des travaux menés au cours des dix (10) dernières années et dont la portée, la nature et la complexité devront être comparables à celles décrites dans <i>l'annexe A besoin</i>. Le soumissionnaire peut notamment fournir des exemples de projets en cours à condition que le projet ait dépassé le stade de la conception détaillée.</p> <p>Au moins deux (2) exemples sur trois (3) doivent être des projets terminés pour lesquels le soumissionnaire était l'entrepreneur principal de la conception.</p> <p>Le soumissionnaire doit nommer clairement les membres de l'équipe proposés pour le projet de mobilier d'extérieur de Parcs Canada ayant collaboré aux projets fournis à titre d'exemple.</p> <p>Le personnel principal doit avoir participé à au moins deux (2) des travaux antérieurs fournis à titre d'exemple.</p> <p><i>L'équipe d'évaluation évaluera seulement trois (3) exemples de projet dans l'ordre d'apparition de la proposition du soumissionnaire.</i></p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants pour chacun des projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Titre, description et emplacement du projet; 2. Date de début et de fin (mois et année) des travaux; 3. Rôle du soumissionnaire; 4. Démarche globale du projet, dont les détails sur la façon dont le soumissionnaire collabore avec les clients, les intervenants, les groupes de conseillers et d'autres professionnels pour mener à bien la conception industrielle; 5. Représentations pertinentes et détaillées, ou dessins d'exécution (si possible), des dessins que le soumissionnaire utilise pour illustrer les travaux antérieurs à titre d'exemple; 6. Exemples de photos d'objets fabriqués et réalisés à partir des plans de conception détaillés (entre trois (3) et dix (10) maximum par projet); 7. Nom des membres de l'équipe ayant participé aux projets donnés à titre d'exemple qui font partie de l'équipe proposée par le soumissionnaire dans le cadre du présent projet, et brève explication de la participation et des responsabilités de chacun d'eux relativement à chaque projet. 	160

Les exemples de travaux antérieurs seront évalués selon les critères techniques cotés suivants :

Élé men t n°	Critères d'évaluation	Barème des points	Nombre maximum de points	Facteur de pondér ation	Maximum des points pondérés
R1B. 1	Exemples de travaux antérieurs dont la nature, la portée et la complexité sont semblables à celles du projet.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : La nature, la portée et la complexité ne sont pas semblables à celles du projet.</p> <p>De 5 à 7 points : La nature, la portée et la complexité sont légèrement semblables à celles du projet.</p> <p>De 8 à 9 points : La nature, la portée et la complexité sont semblables à celles du projet.</p> <p>10 points : La nature, la portée et la complexité sont très semblables à celles du projet.</p>	10	2,0	20
R1B. 2	Les exemples de travaux antérieurs dénotent une créativité, une innovation, des compétences techniques et un travail de qualité.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : L'exemple dénote un manque de créativité et d'innovation. Compétences techniques insuffisantes.</p> <p>De 5 à 7 points : L'exemple dénote quelque peu de créativité et d'innovation. Compétences techniques suffisantes.</p> <p>De 8 à 9 points : L'exemple dénote une créativité et une innovation excellentes. Bonne conception technique.</p> <p>10 points : L'exemple dénote une approche très originale, créative et audacieuse. Extrêmement novateur. Excellence technique.</p>	10	4,0	40
R1B. 3	Exemples de travaux antérieurs dont les produits ou les installations sont comparables ou similaires, conçus pour durer, faciles à entretenir. Cet entretien ne doit pas nécessiter des connaissances	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : Le projet dénote un niveau élevé d'entretien et/ou cet entretien semble chronophage et/ou nécessite des connaissances technologiques pointues. Insuffisant.</p> <p>De 5 à 7 points : Le projet dénote un certain niveau d'absence d'entretien, et/ou un niveau</p>	10	4,0	40

	technologiques pointues ou être chronophage.	<p>moins d'entretien chronophage et/ou de connaissances techniques. Suffisant.</p> <p>De 8 à 9 points : Le projet dénote un faible niveau d'entretien et/ou cet entretien semble peu chronophage et/ou nécessiter peu de connaissances technologiques pointues. Bon travail.</p> <p>10 points : Le projet dénote un très faible niveau d'entretien et/ou cet entretien semble très peu chronophage et/ou nécessiter très peu de connaissances technologiques pointues. Le client peut très facilement entretenir le produit ou les installations lui-même sans être un expert. Excellent.</p>			
R1B.4	Exemples de travaux antérieurs intégrant des techniques créatives pour communiquer efficacement l'image de marque.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : Les exemples ne communiquent pas efficacement l'image de marque. Les marques ne sont pas clairement reconnaissables ou sont excessivement mises en valeur. Mauvais exemple de créativité.</p> <p>De 5 à 7 points : Les exemples communiquent adéquatement l'image de marque. Le public peut reconnaître les marques. Exemple approprié de créativité.</p> <p>De 8 à 9 points : Les exemples communiquent efficacement l'image de marque. Le public reconnaît les marques et se sent mobilisé. Très bon exemple de créativité.</p> <p>10 points : Les exemples communiquent parfaitement l'image de marque. Les marques sont facilement reconnaissables. Excellent exemple de créativité.</p>	10	3,0	30
R1B.5	Les exemples de travaux antérieurs fournis offrent un attrait visuel. Les concepts sont accrocheurs, chaleureux, agréables et décrivent clairement la fonction, la forme et le matériel à utiliser.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : Absence d'attrait visuel. La description de la fonction, de la forme et du matériel à utiliser n'est pas claire.</p> <p>De 5 à 7 points : Attrait visuel limité. L'apparence ne correspond pas suffisamment à la fonction, la forme et au matériel à utiliser.</p>	10	3,0	30

		<p>De 8 à 9 points : Attrait visuel. L'apparence correspond à la fonction, la forme et au matériel à utiliser.</p> <p>10 points : Attrait visuel élevé. L'apparence correspond parfaitement à la fonction, la forme et au matériel à utiliser.</p>			
--	--	--	--	--	--

Élé men t n°	Critères d'évaluation	Maximum des points pondérés
R2.	Approche, méthodologie et échéancier proposés	100
2A.	<p>Le soumissionnaire doit fournir une approche et une méthodologie détaillées décrivant de quelle façon sa proposition respectera tous les objectifs et les produits livrables figurant dans la DP.</p> <p>L'approche et la méthodologie proposées doivent être détaillées pour les domaines suivants : gestion de projet, élaboration de concepts, plan de conception, révisions du plan de conception, communication et collaboration avec le client et engagement des intervenants. Les descriptions de l'approche, la méthodologie et l'échéancier de la conception détaillée, la fabrication et l'installation ne sont pas requis à ce stade.</p> <p>La proposition doit démontrer à l'équipe d'évaluation que le soumissionnaire a compris la nature, la portée et l'objectif de ce projet ainsi que les enjeux potentiels et comment les affronter.</p> <p>La proposition doit aussi comprendre un échéancier détaillé faisant état des activités, des jalons et des produits à livrer principaux dans le cadre du projet, des moments d'intervention du client (commentaires, examens et approbations) et des réunions requises. La personne responsable de chaque activité importante doit être précisée dans l'échéancier. Celui-ci doit aussi tenir compte des dates de livraison clés et répondre aux attentes du client à cet égard.</p> <p><i>L'équipe d'évaluation estime que les travaux décrits dans la phase 1 devront être terminés dans un délai de 16 semaines à compter de l'attribution du contrat.</i></p>	100

La démarche, la méthodologie et l'échéancier proposés seront évalués en fonction des critères techniques cotés suivants. L'obtention d'une note de passage du nombre total de points est nécessaire pour que la soumission soit prise en considération.

Élé men t n°	Critères d'évaluation	Barème des points	Nombre maximum de points	Facteur de pondé ration	Maximum des points pondérés
R2A. 1	La démarche et les méthodes proposées sont faciles à imaginer. La démarche et les méthodes proposées sont détaillées, judicieuses, flexibles et répondent à toutes les exigences de la DP. Le soumissionnaire dispose des compétences et des ressources nécessaires	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : La démarche et les méthodes proposées ne peuvent être imaginées et/ou ne répondent pas aux besoins/échéances du projet. Elles ne sont pas détaillées et mal conçues. Elles ne sont pas flexibles. Les techniques utilisées sont insatisfaisantes. Le niveau de service/des compétences est médiocre et ne répond pas aux</p>	10	3,5	35

	pour répondre aux besoins du projet.	<p>besoins du projet. La proposition n'est pas détaillée et/ou manque de rigueur.</p> <p>De 5 à 7 points : La démarche proposée peut être imaginée et répond à la plupart des besoins du projet. La démarche est décrite suffisamment en détail et de manière approfondie. La démarche répond à certaines exigences de la DP. Légèrement flexible. Les services/compétences/ressources sont décrits suffisamment en détail. Le niveau de service/des compétences/des ressources répond adéquatement aux besoins du projet.</p> <p>De 8 à 9 points : La démarche proposée peut être imaginée et répond aux besoins du projet. La démarche est détaillée et judicieuse. La démarche répond à l'ensemble des exigences de la DP. La démarche est suffisamment flexible pour s'adapter aux plans du projet. Les services/compétences/ressources sont décrits avec un bon niveau de détail. Le niveau de service/des compétences/des ressources est bon et suffisant pour répondre aux besoins du projet.</p> <p>10 points : La démarche proposée peut facilement être imaginée et fait plus que répondre aux besoins du projet. Proposition de plan de projet très détaillée et judicieuse. L'approche et la méthodologie répondent à toutes les exigences de la DP. Approche flexible et innovante des plans du projet. Les services/compétences/ressources sont décrits avec un excellent niveau de détail. Les services, ressources et compétences sont d'excellente qualité et font plus que répondre aux besoins du projet.</p>			
R2A. 2	L'échéancier proposé du projet reflète la totalité des étapes, des activités et des produits livrables. Le tout témoigne de la capacité du soumissionnaire de respecter les échéances et de prévoir suffisamment de temps pour chaque étape.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : L'information fournie sur les étapes, les activités et les produits à livrer, etc. n'est pas suffisamment détaillée. L'échéancier n'est pas adéquat et réaliste, et/ou ne prévoit pas un degré suffisant de participation du client. Les délais prévus pour la plupart des étapes de révision sont contestables. Les solutions proposées quant aux problèmes de respect des délais sont inadéquates.</p> <p>De 5 à 7 points : L'information fournie sur les étapes, les activités et les produits à livrer, etc. est suffisamment détaillée. L'échéancier est</p>	10	1,5	15

		<p>relativement adéquat et réaliste, et prévoit un degré limité à adéquat de participation du client. Les délais prévus pour certaines des étapes de révision sont contestables. Les solutions proposées quant aux problèmes de respect des délais sont limitées ou adéquates.</p> <p>De 8 à 9 points : L'information fournie sur les étapes, les activités et les produits à livrer, etc. est bien détaillée. L'échéancier est adéquat et réaliste, et prévoit un degré adéquat de participation du client. Le délai prévu pour chaque étape de révision est approprié. Les solutions proposées quant aux problèmes de respect des délais sont bonnes.</p> <p>10 points : L'information fournie sur les étapes, les activités et les produits à livrer, etc. est très bien détaillée. L'échéancier est tout à fait adéquat et réaliste, et prévoit un degré plus qu'adéquat de participation du client tout en offrant une certaine marge de manœuvre. Le délai prévu pour chaque étape de révision est plus qu'approprié. Les solutions proposées quant aux problèmes de respect des délais sont novatrices.</p>			
R2A. 3	La démarche proposée de communication et de collaboration est efficace et appropriée.	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p> <p>De 1 à 4 points : L'information fournie n'est pas suffisamment détaillée et/ou la démarche proposée de communication est médiocre. Le projet ne prévoit pratiquement aucune disposition en vue de la collaboration.</p> <p>De 5 à 7 points : La démarche proposée de communication est suffisante. Le projet prévoit des dispositions adéquates en vue de la collaboration.</p> <p>De 8 à 9 points : La démarche proposée de communication est solide. Le projet prévoit de bonnes dispositions en vue de la collaboration.</p> <p>10 points : La démarche proposée de communication est excellente. Le projet prévoit d'excellentes dispositions en vue de la collaboration.</p>	10	2,0	20
R2A. 4	La démarche, le plan de projet et l'échéancier proposés doivent	<p>0 points : L'information fournie est inadéquate ou insuffisante.</p>	10	3,0	30

	<p>démontrer que le soumissionnaire a compris la nature, la portée et l'objectif de ce projet, ainsi que les enjeux potentiels et comment les affronter.</p>	<p>De 1 à 4 points : L'information fournie sur la compréhension de la nature, la portée, l'objectif ainsi que sur les enjeux potentiels du projet n'est pas suffisamment détaillée. La proposition de l'approche, du plan de projet et de l'échéancier fait preuve d'un manque d'analyse de la portée, des enjeux et/ou des solutions.</p> <p>De 5 à 7 points : L'information fournie sur la compréhension de la nature, la portée, l'objectif ainsi que sur les enjeux potentiels du projet est suffisamment détaillée. La démarche, le plan de projet et l'échéancier proposés présentent une analyse adéquate de la portée et des enjeux ainsi que des solutions.</p> <p>De 8 à 9 points : Bonne compréhension de la nature, la portée, l'objectif ainsi que des enjeux potentiels du projet. La démarche, le plan de projet et l'échéancier proposés présentent une bonne analyse de la portée et des enjeux ainsi que de bonnes solutions.</p> <p>10 points : Compréhension exceptionnelle de la nature, la portée, l'objectif ainsi que des enjeux potentiels du projet. La démarche, le plan de projet et l'échéancier proposés présentent une excellente analyse de la portée et des enjeux ainsi que des solutions judicieuses.</p>		
--	--	--	--	--

Élé ment n°	Critères d'évaluation
R3.	Clients en référence
3A.	<p>Pour chaque projet, les soumissionnaires doivent fournir un client en référence pour chaque projet fourni à titre d'exemple. Le chargé de projet et/ou le directeur du client en référence et/ou le propriétaire/gestionnaire de l'entreprise/organisme du client précédent sont considérés comme des références acceptables. Parcs Canada pourra joindre deux (2) références sur trois (3) et poser les questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le soumissionnaire nous a fourni une description de travaux qu'il a réalisés ou qu'il est en train de réaliser pour votre compte à titre de client au cours de l'année XXXX. Pourriez-vous confirmer : <ol style="list-style-type: none"> a. l'exactitude de la description des travaux; b. que le soumissionnaire a bien réalisé ces travaux ou que l'avancement des travaux indiqué par le soumissionnaire dans sa description correspond bien à la réalité; c. l'exactitude des rôles que le soumissionnaire indique avoir remplis dans le cadre de ce projet? 2. En tant que client, pensez-vous que l'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration avec vous a été positive et efficace? 3. Quel est votre niveau de satisfaction relativement à la créativité et à l'aspect pratique des travaux réalisés? 4. Engageriez-vous ce soumissionnaire pour des travaux similaires ou effectuer de nouveaux travaux à l'avenir?

Les clients en référence seront évalués en fonction des critères techniques cotés suivants.

Élé ment n°	Critères d'évaluation	Barème des points	Nombre de points maximum (sur 10 pour chaque référence)	Facteur de pondération	Maximum des points pondérés
R3A. 1.a	<p>Le client en référence, confirme l'exactitude de la description des travaux fournie par le soumissionnaire; que les travaux ont été réalisés ou en sont à l'état d'avancement indiqué par le soumissionnaire; et l'exactitude des rôles que le soumissionnaire indique avoir remplis dans le cadre de ce projet. Référence A</p>	<p>0 points : L'information fournie par le soumissionnaire est inexacte ou fausse.</p> <p>10 points : L'information fournie par le soumissionnaire est exacte et véridique.</p>	10	1	10
R3A. 2.a	<p>Le client en référence confirme que l'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été</p>	<p>De 0 à 4 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été médiocre et d'importants problèmes sont survenus.</p>	10	1	10

	positive et efficace. Référence A	<p>De 5 à 7 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été assez positive, les problèmes qui sont survenus ont pu être résolus facilement.</p> <p>De 8 à 9 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été extrêmement positive et il n'y a eu aucun problème majeur.</p> <p>10 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration était excellente et aucun problème n'est survenu.</p>			
R3A. 3.a	Niveau de satisfaction du client en référence relativement à la créativité et à l'aspect pratique des travaux réalisés. Référence A.	<p>0 points : Le client en référence était tout à fait insatisfait.</p> <p>De 1 à 4 points : Niveau de satisfaction allant de passable à mauvais. Certaines ou les plupart des attentes du client n'ont pas été satisfaites.</p> <p>De 5 à 7 points : Bon niveau de satisfaction. La plupart des attentes du client ont été satisfaites.</p> <p>De 8 à 9 points : Niveau de satisfaction élevé. Exigences du client pleinement satisfaites.</p> <p>10 points : Niveau de satisfaction extrêmement élevé. La prestation du soumissionnaire a dépassé les attentes du client.</p>	10	1	10
R3A. 4.a	Le client en référence se déclare disposé à engager le soumissionnaire pour des travaux similaires ou effectuer de nouveaux travaux à l'avenir. Référence A.	<p>0 point : Le client n'engagerait pas de nouveau le soumissionnaire.</p> <p>De 1 à 4 points : Le client en référence semble extrêmement réticent à l'idée d'engager de nouveau le soumissionnaire et émet des mises en garde.</p> <p>De 5 à 7 points : Le client en référence se déclare disposé à engager de nouveau le soumissionnaire, tout en émettant des mises en garde et des avertissements d'ordre mineur.</p> <p>De 8 à 9 points : Le client en référence souhaiterait engager de nouveau le soumissionnaire. Le client n'exprime aucune inquiétude et mentionne seulement quelques mises en garde d'ordre mineur.</p>	10	1	10

		10 points : Le client en référence recommande vivement le soumissionnaire et n'hésiterait pas à l'engager de nouveau.			
R3B. 1.b	Le client en référence, confirme l'exactitude de la description des travaux fournis par le soumissionnaire; que les travaux ont été réalisés ou en sont à l'état d'avancement indiqué par le soumissionnaire; et l'exactitude des rôles que le soumissionnaire indique avoir remplis dans le cadre de ce projet. Référence B.	0 points : L'information fournie par le soumissionnaire est inexacte ou fautive. 10 points : L'information fournie par le soumissionnaire est exacte et véridique.	10	1	10
R3B. 2.b	Le client en référence confirme que l'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été positive et efficace. Référence B.	De 0 à 4 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été médiocre et d'importants problèmes sont survenus. De 5 à 7 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été assez positive, les problèmes qui sont survenus ont pu être résolus facilement. De 8 à 9 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été extrêmement positive et il n'y a eu aucun problème majeur. 10 points : L'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration était excellente et aucun problème n'est survenu.	10	1	10
R3B. 3.b	Niveau de satisfaction du client en référence relativement à la créativité et à l'aspect pratique des travaux réalisés. Référence B.	0 points : Le client en référence était tout à fait insatisfait. De 1 à 4 points : Niveau de satisfaction allant de passable à mauvais. Certaines ou les plupart des attentes du client n'ont pas été satisfaites. De 5 à 7 points : Bon niveau de satisfaction. La plupart des attentes du client ont été satisfaites. De 8 à 9 points : Niveau de satisfaction élevé. Exigences du client pleinement satisfaites.	10	1	10

		10 points : Niveau de satisfaction extrêmement élevé. La prestation du soumissionnaire a dépassé les attentes du client.			
R3B. 4.b	Le client en référence se déclare disposé à engager le soumissionnaire pour des travaux similaires ou effectuer de nouveaux travaux à l'avenir. Référence B.	<p>0 point : Le client en référence n'engagerait pas de nouveau le soumissionnaire.</p> <p>De 1 à 4 points : Le client en référence semble extrêmement réticent à l'idée d'engager de nouveau le soumissionnaire et émet des mises en garde.</p> <p>De 5 à 7 points : Le client en référence se déclare disposé à engager de nouveau le soumissionnaire, tout en émettant des mises en garde et des avertissements d'ordre mineur.</p> <p>De 8 à 9 points : Le client en référence souhaiterait engager de nouveau le soumissionnaire. Le client n'exprime aucune inquiétude et mentionne seulement quelques mises en garde d'ordre mineur.</p> <p>10 points : Le client en référence recommande vivement le soumissionnaire et n'hésiterait pas à l'engager de nouveau.</p>	10	1	10

Tableau récapitulatif des critères techniques cotés

Élément n°	Critères d'évaluation	Nombre maximum de points	Facteur de pondération	Maximum des points pondérés
R1.	Compétences et expérience			230
R1A. 1.	Étendue et diversité de l'expérience antérieure des membres de l'équipe en <u>conception industrielle</u> pour les projets d'ampleur, de portée et de complexité semblables.	10	4,0	40
R1A. 2.	Éducation, certifications et autres qualifications pertinentes des membres de l'équipe relativement à leurs rôles respectifs dans le cadre de ce projet.	10	1,0	10
R1A. 3.	Expérience dans la collaboration avec des partenaires, des intervenants, des groupes de conseillers et d'autres professionnels pour mener à bien la conception industrielle.	10	2,0	20
R1B. 1.	Exemples de travaux antérieurs dont la nature, la portée et la complexité sont semblables à celles du projet.	10	2,0	20
R1B. 2.	Les exemples de travaux antérieurs dénotent une créativité, une innovation, des compétences techniques et un travail de qualité.	10	3,0	40

R1B. 3.	Exemples de travaux antérieurs dont les produits ou les installations sont comparables ou similaires, conçus pour durer, faciles à entretenir. Cet entretien ne doit pas nécessiter des connaissances technologiques pointues ou être chronophage.	10	2,0	40
R1B. 4.	Exemples de travaux antérieurs intégrant des techniques créatives pour communiquer efficacement l'image de marque.	10	3,0	30
R1B. 5.	Les exemples de travaux antérieurs fournis offrent un attrait visuel. Les concepts sont accrocheurs, chaleureux, agréables et décrivent clairement la fonction, la forme et le matériel à utiliser.	10	3,0	30
R2.	Approche, méthodologie et plan de projet proposés			100
R2A. 1.	La démarche et les méthodes proposées sont faciles à imaginer. La démarche et les méthodes proposées sont détaillées, judicieuses, flexibles et répondent à toutes les exigences de la DP. Le soumissionnaire dispose des compétences et des ressources nécessaires pour répondre aux besoins du projet.	10	3,5	35
R2A. 2.	L'échéancier proposé du projet reflète la totalité des étapes, des activités et des produits livrables. Le tout témoigne de la capacité du soumissionnaire de respecter les échéances et de prévoir suffisamment de temps pour chaque étape.	10	1,5	15
R2A. 3.	La démarche proposée de communication et de collaboration est efficace et appropriée.	10	2,0	20
R2A. 4.	La démarche, le plan de projet et l'échéancier proposés doivent démontrer que le soumissionnaire a compris les enjeux du projet et comment les affronter.	10	3,0	30
Nombre total des points pondérés alloués				330

Élé ment n°	Critères d'évaluation		Nombre maximum de points pondérés alloués	Nombre minimum de points requis
1.	Compétences et expérience		230	161
2.	Approche, méthodologie et plan de projet proposés		100	70

Nombre minimum de points pondérés requis global		231
--	--	------------

Remarques à l'intention du soumissionnaire : Dans le cas où Parcs Canada choisit de ne pas communiquer avec les clients en référence fournis par le soumissionnaire, le nombre total de points alloués ainsi que la note finale sont attribués. Si Parcs Canada contacte les clients en référence, le nombre total de points alloués ainsi que la note finale devront comprendre les points alloués et les notes pour ce qui est des clients en référence.

R3.	Clients en référence	Nombre maximum de points	Facteur de pondération	80
R3A. 1.a	Le client en référence confirme que le soumissionnaire s'est employé à comprendre la vision/l'objectif du projet et a su le refléter dans la réalisation des travaux. Référence n° 1	10	1	10
R3A. 2.a	Le client en référence confirme que l'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été positive et efficace. Référence n° 1.	10	1	10
R3A. 3.a	Le client en référence confirme que le soumissionnaire a été capable de surmonter efficacement les enjeux et/ou les obstacles du projet. Référence n° 1.	10	1	10
R3A. 4.a	Le client en référence se déclare disposé à engager le soumissionnaire pour des travaux similaires ou effectuer de nouveaux travaux à l'avenir. Référence n° 1.	10	1	10
R3A. 1.b	Le client en référence confirme que le soumissionnaire s'est employé à comprendre la vision/l'objectif du projet et a su le refléter dans la réalisation des travaux. Référence n° 2	10	1	10
R3A. 2.b	Le client en référence confirme que l'approche du soumissionnaire en matière de communication et de collaboration a été positive et efficace. Référence n° 2.	10	1	10
R3A. 3.b	Le client en référence confirme que le soumissionnaire a été capable de surmonter efficacement les enjeux et/ou les obstacles du projet. Référence n° 2.	10	1	10
R3A. 4.b	Le client en référence se déclare disposé à engager le soumissionnaire pour des travaux similaires ou effectuer de nouveaux travaux à l'avenir. Référence n° 2.	10	1	10
Élé ment n°	Critères d'évaluation		Nombre maximum de points pondérés alloués	Nombre minimum de points requis
3.	Client en référence		80	56